



REGLEMENT COL'ORB RUN 2026



PROJET

Article 1 : Présentation

Dans le cadre du GO Pass, le ticket jeunes en Grand Orb, la Communauté de Communes organise une manifestation Jeunesse et festive : la Col'Orb Run.

Sur la commune d'Hérépian, une boucle de 3.5 km empruntera rues, ruelles, voie verte et berges de l'Orb. Sur la voie publique, la circulation des véhicules pourra être temporairement fermée, ou partagée.

Le parcours est plat, sans difficultés et accessible à tous. Aucun chronométrage n'est effectué et il n'y a pas de classement. Chaque participant effectue le parcours à sa propre allure, en fonction de ses capacités physiques. Le départ sera donné à 19H30 depuis la place de la mairie.

Sur le parcours, les participants seront amenés à franchir des passages d'où sera jetée de la poudre alimentaire colorée, ainsi que des petits obstacles dressés sur le parcours.

Un lancer final de poudre devant la scène viendra clôturer la course.

Article 2 : Conditions de participation

La course est ouverte à tous les jeunes titulaires de la carte GO Pass 2026, dans la limite de 400 participants.

Les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés tout au long du parcours par un adulte, lui-même inscrit à la Col'Orb Run. Un adulte peut accompagner plusieurs enfants, cela sera à préciser dans le formulaire d'inscription.

La présentation d'un certificat médical n'est pas obligatoire. Cela engage les participants à être pleinement conscients et responsables de leur état de santé et de leur capacité physique à participer à cet événement.

Chaque participant choisit librement son allure en fonction de ses propres aptitudes physiques dont il est le seul juge.

L'autorisation parentale pour les mineurs est donnée par le représentant légal au moment de l'inscription.

Article 3 : Inscription

Les inscriptions seront ouvertes du lundi 22 Juin au lundi 20 Juillet 2026, depuis le site <https://www.grandorb.fr/Sortir/GoPass/Jeune.html>.

Il sera demandé au responsable légal de compléter un formulaire d'inscription, de prendre connaissance du présent règlement de la manifestation, et de valider le tout.

Participation gratuite pour les jeunes et pour l'adulte accompagnant (dans la limite de 1 accompagnant par enfant de 6-11 ans).

Chaque participant se verra offrir un pack « Col'Orb Runner ».

Article 4 : Programme de la manifestation

MARDI 21 JUILLET 2026	Bédarieux – siège Grand Orb
14H – 18H	retrait des packs « Col’Orb Runner »

MERCREDI 22 JUILLET 2026	HEREPIAN – place Etienne Pascal
18h - 18H45	Accueil des participants – distribution des bracelets
18H45	Animations musicales, échauffement, rappel des consignes
19H30	Départs des groupes jeunes puis ados
20H-20H30	Arrivées échelonnées en musique sur la place
20H45	Lancer final de poudre

Cette animation sera suivie d’une soirée DJ Set jeune public programmée par le service culture de la Communauté de Communes Grand Orb.

Article 5 : informations pratiques

- Composition du pack « Col’Orb Runner »

Chaque participant se verra remettre le pack « Col’Orb Runner » composé de :

- Un t-shirt floqué
- Un sac cordelettes floqué
- Une paire de lunettes de soleil / protection
- Un sachet de poudre coloré (sachet remis au passage de l’arche d’arrivée)
- Un bracelet

Le port du t-shirt, du bracelet et des lunettes est obligatoire tout au long du parcours, pour des questions d’organisation et de sécurité.

- Composition de la poudre pigmentée et principes de précaution

Poudre 100 % naturelle et biodégradable fabriquée avec 99 % de fécule de maïs et 1 % de colorant alimentaire.

Il est interdit de jeter volontairement de la poudre dans les yeux d’un participant.

Ne pas utiliser la poudre sur des plaies irritées.

La poudre est déconseillée aux personnes asthmatiques.

La poudre n’est pas comestible.

Appareils électroniques : protéger et emballer vos appareils.

Il est conseillé aux personnes souffrant d’allergie ou d’intolérance à la poussière ou à la fécule de maïs de ne pas participer à cette manifestation.

- Ravitaillements

Un ravitaillement sera proposé à la fin du parcours. Deux points d’eau seront installés sur le parcours.

Il est vivement recommandé de prévoir de quoi pouvoir s’hydrater et s’alimenter en cours de parcours.

Article 6 : Environnement

Les participants s’engagent à laisser les lieux propres et à déposer leurs déchets dans les poubelles qui seront mises à leur disposition sur l’ensemble du parcours.

Il est interdit de jeter de la poudre en dehors des lieux prévus à cet effet.

Article 7 : Sécurité

Un balisage est mis en place tout au long du parcours. Les participants s'engagent à respecter ce balisage et à ne pas sortir de l'itinéraire proposé.

Pour éviter tout accident, il est interdit de s'arrêter de manière prolongée aux abords des portiques de lancer de poudre.

La sécurité de la course sera assurée par des signaleurs bénévoles. Les participants devront respecter leurs consignes, notamment pour la traversée des voies de circulation.

Les cycles, rollers, ou engins de déplacement personnels motorisés ou non, ainsi que les animaux sont interdits sur le parcours.

Un dispositif prévisionnel de secours sera mis en place par l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit de stopper un participant pendant l'épreuve.

Article 8 : Droit à l'image - données personnelles

Les participants autorisent l'organisateur ainsi que ses ayants droit, tels que partenaires ou médias, à utiliser les images fixes ou audio-visuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître. Cette autorisation est valable pour tous les supports papier, vidéo et Internet, y compris promotionnels et/ou publicitaires.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Article 9 : Assurance et responsabilité

Conformément à la loi, la Communauté de Communes Grand Orb, organisatrice de la manifestation, a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile et celle de ses préposés.

Néanmoins, la participation se fait sous l'entière responsabilité des inscrits, avec renonciation à tout recours contre l'organisateur en cas de dommages ou séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve. Il est donc recommandé à chaque concurrent de souscrire une assurance individuelle accident.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) aux biens personnels des participants survenus sur le parcours, ses abords ou les parkings. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 10 : Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure notamment catastrophe naturelle, conditions climatiques, problème sanitaire, grèves ou toutes autres circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur.

Article 11 : Acceptation du règlement.

L'inscription à la « Col'Orb Run » implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement.

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.

Le Président de la Communauté de Communes Grand Orb,

Pierre MATHIEU